

● Validation des Acquis de l'Expérience

Transformez votre
expérience
en diplôme



Taux de réussite, taux de satisfaction : informations disponibles sur notre site internet

Un accompagnement individualisé

Un **architecte accompagnateur de parcours (AAP)** vous guide tout au long de votre démarche VAE, de l'analyse de votre projet jusqu'au passage devant le jury.

Nos accompagnateurs, formés par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, maîtrisent à la fois la démarche VAE, les diplômes proposés et les attendus des jurys, notamment dans les métiers du vivant.

Dès le début de votre parcours, ils vous :

- informent sur le dispositif et le fonctionnement de la plateforme France VAE
- accompagnent dans le choix de la certification la plus adaptée
- vous guident dans la constitution et la rédaction de votre dossier
- vous préparent au passage devant le jury

Ils vous accompagnent également dans la mobilisation des financements adaptés à votre situation.

POUR QUI ?

Vous avez de l'expérience mais peu ou pas de diplôme ?
Vous souhaitez évoluer ou faire reconnaître vos compétences ?

La VAE vous permet de transformer votre expérience en certification grâce à la plateforme France VAE. Vous valorisez vos expériences professionnelles, personnelles ou bénévoles à travers un dossier, avec un accompagnement personnalisé tout au long de votre parcours.

Nous vous accompagnons notamment sur les diplômes du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, du CAPa au BTSa, dans les métiers de l'agriculture, de l'environnement et du vivant.



Les avantages

- **Pour l'entreprise :**
 - Accroître le niveau d'expertise des équipes
 - Fidéliser en valorisant les compétences des salariés
 - Favoriser l'évolution et la mobilité interne
 - Optimiser les coûts de formation grâce à des parcours adaptés et financés
- **Pour le salarié :**
 - Faire reconnaître ses compétences et ses savoir-faire
 - Obtenir une certification ou un diplôme, avec possibilité de valider des blocs de compétences
 - Évoluer professionnellement
 - Renforcer son employabilité

La mise en œuvre

Comment faire une VAE ?

Un **architecte accompagnateur de parcours (AAP)** vous guide à chaque étape de votre démarche, de l'analyse de votre projet jusqu'au passage devant le jury.

L'accompagnement est **individualisé**, réalisable en présentiel ou à distance, en lien avec la plateforme France VAE.

Les grandes étapes :

- **Inscription en ligne** sur France VAE et choix de l'organisme d'accompagnement
- **Diagnostic et parcours personnalisé** avec un AAP (analyse, choix du diplôme, financement)
- **Recevabilité** : validation de votre entrée dans la démarche
- **Dossier de validation** : rédaction accompagnée et préparation au jury
- **Jury** : validation totale, partielle ou refus, avec possibilité d'accompagnement post-jury

Les caractéristiques

La VAE est une démarche personnelle et volontaire. Chaque parcours est **individualisé**, même dans le cadre d'une démarche collective portée par une entreprise.

Le dossier de validation reste propre à chaque candidat et valorise son expérience spécifique.

Une certification reconnue

La VAE permet d'obtenir une certification (diplôme, titre professionnel ou certificat) inscrite au RNCP, reconnue par l'État. Les certifications sont accessibles et consultables en ligne, et intégrées aux parcours proposés sur la plateforme France VAE.

Un outil au service de l'entreprise

La VAE constitue un levier de gestion des compétences pour l'entreprise :

- répondre aux besoins de qualification
- accompagner les évolutions professionnelles
- mettre en place des démarches collectives ciblées

En cas de validation partielle, seuls les blocs de compétences manquants sont à acquérir, ce qui permet d'optimiser les parcours de formation, de réduire les coûts et de limiter l'absence des salariés.

Le financement

- **Le financement**
- La VAE peut être financée dans le cadre des dispositifs de formation professionnelle, désormais facilités via la plateforme France VAE :
- France Travail
- Le Compte Personnel de Formation (CPF)
- Les opérateurs de compétences (OPCO)
- Les employeurs, dans le cadre du plan de développement des compétences
- Des solutions de financement peuvent être mobilisées et combinées selon votre situation.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

- par téléphone : 05 65 77 75 03
- par mail : cfppa.rodez@educagri.fr

En présentiel
ou en distanciel



Formation Professionnelle Continue et Apprentissage
Route d'Espalion – CS 73355 ONET-LE-CHATEAU – 12033 RODEZ Cedex 9
Tel : 05 65 77 75 03 – Mail : cfppa.rodez@educagri.fr
www.agricampuslaroque.fr

